



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'heure de technologie au collège

Question écrite n° 5744

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de l'heure de technologie dans l'emploi du temps des classes de sixième. Une circulaire en date du 12 janvier 2023 émanant dudit ministère prévoit effectivement la transformation de l'heure hebdomadaire de technologie en un temps dédié au renforcement et à la consolidation des savoirs en mathématiques et en français pour les sixièmes. Cette mesure est source d'incompréhension pour les enseignants car, en effet, cette matière concourt, pour les sixièmes, à mieux appréhender leur environnement. L'objectif est véritablement de mettre en avant et de développer un savoir-faire grâce à des manipulations d'ordres mécaniques, électriques et électroniques pendant les cours. Ces exercices pratiques sont d'ailleurs déjà l'occasion pour les collégiens de pratiquer des mathématiques et du français ; faire du calcul mental, comparer les poids et les mesures, rédiger des estimations à l'écrit et ainsi réfléchir et appliquer les règles d'orthographe et de grammaire. Ce type d'apprentissage, à la fois technique et intellectuel, est donc un atout considérable pour orienter ces élèves vers les filières techniques permettant de les former aux métiers de l'industrie et ainsi pallier à la pénurie de techniciens compétents. De plus, la suppression de cette heure de technologie met en difficulté les enseignants puisqu'ils devront inévitablement effectuer des heures dans un autre établissement, en complément de service. Au vu de tous ces éléments, il demande à ce que de véritables discussions soient engagées avec la communauté éducative afin de convenir d'une marche à suivre commune dans l'intérêt des collégiens et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXI^e siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5744

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1626

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114